



# Recueil des Actes Administratifs

N°141 du 25 avril 2022

**DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DELIBERATIONS**

**Commission Permanente**

- Réunion du 22 avril 2022

\*\*\*\*

\*\*

**Calendrier des réunions du Conseil Départemental à venir :**

- 24 juin 2022 (Décision Modificative)

à l'Hôtel du Département – 6 rue Gaston Manent – 65000 TARBES.

# COMMISSION PERMANENTE

Réunion du vendredi 22 avril 2022

N°	TITRE	Page
----	-------	------

## 1re Commission - Solidarités sociales

1	PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION CONVENTIONS SANTE MENTALE 2022	1
2	CONVENTION BIO POUR TOUS 2022	5
3	AVENANT N° 1 CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF 2021 2023 AVEC SOLIDARITE AVEC LES GENS DU VOYAGE	8
4	ATTRIBUTION DE CRÉDITS DANS LE CADRE DE LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION ET DE LA PERTE D'AUTONOMIE (CFPPA)	10
5	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT COMPLEMENTAIRE EHPAD "COURTAOU DE BIGORRE" SITUE A HORGUES (SCAPA)	24

## 2e Commission - Solidarités territoriales

6	FONDS D'AMENAGEMENT RURAL PROGRAMMATIONS	27
7	FONDS D'AMENAGEMENT RURAL PROROGATIONS DU DÉLAI D'EMPLOI DE SUBVENTIONS CHANGEMENTS D'AFFECTATION DE SUBVENTIONS	31
8	FONDS D'URGENCE ROUTIER INTEMPERIES (F.U.R.I) DEUXIEME PROGRAMMATION 2022	34
9	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT PREMIERE PROGRAMMATION 2022	36
10	FONDS DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT FONCTIONNEMENT 2022	40

## 3e Commission - Infrastructures, collèges et mobilités

11	RENOUVELLEMENT DE MARQUAGES AXIAUX OCRE DE SECURITE EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION	44
12	BATIMENT RUE ANDRE FOURCADE MISES A DISPOSITION DE LOCAUX	46
13	FONDS COMMUN DES SERVICES D'HÉBERGEMENT 2022 (FCSH) : COLLÈGE BEAULIEU	48
14	COLLEGES PUBLICS PARTICIPATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES AUX TRAVAUX OU ACQUISITION DE MATERIEL DANS LE CADRE DES REPAS AUX ECOLES	50

**4e Commission - Jeunesse, vie associative et cadre de vie**

15	AIDE AU SPORT : MODIFICATION DU REGLEMENT DES AIDES HAUT-NIVEAU EQUIPE-CENTRE DE FORMATION	53
16	DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE PARTENARIAT	55

**5e Commission - Finances, ressources humaines, numérique**

17	CONVENTION DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DES HAUTES-PYRENEES	58
18	MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE L'ASSOCIATION HAUTES PYRENEES EVASION	60

**Date de la convocation :** 13/04/22

**Etaient présents :** Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Véronique THIRALT, Monsieur Bernard VERDIER.

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur Laurent LAGES, Madame Virginie SIANI WEMBOU

## 1 - PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION CONVENTIONS SANTE MENTALE 2022

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que la santé mentale est une problématique régulièrement mise en exergue par différents acteurs de notre société. Concernant les champs de l'action sociale et de l'insertion, les travailleurs sociaux et référents professionnels ont aujourd'hui à faire face à des manifestations paraissant relever de troubles psychiques.

Pour pouvoir investir une démarche de projet, certaines personnes accompagnées par les agents du département ou de ses partenaires dans le cadre du dispositif du RSA, doivent pouvoir s'adresser à un interlocuteur formé au traitement de la souffrance psychique.

Pour faire face à cette problématique de plus en plus prégnante, qui vient impacter l'application du dispositif RSA sur le territoire, il est proposé que le département, dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion, renforce ses outils pour traiter de la souffrance psychosociale, et ce afin de mieux accompagner les personnes vers l'insertion.

Nous avons précédemment une convention avec l'Association Lacanienne d'Entraides Psychologiques et des Humanités (ALEPH), association de psychologues cliniciens intervenant dans le champ de la précarité, sur les territoires de Tarbes, de Lourdes, et de Vic.

Afin de couvrir l'ensemble du département, et à partir de besoins identifiés par les professionnels des territoires, un appel à projet 2022-2023 a été lancé relevant de la prise en charge de la santé mentale sur 3 territoires distincts

- Territoire 1 : Agglomération tarbaise/Val d'Adour/Pays des Gaves ;
- Territoire 2 : Haut-Adour ;
- Territoire 3 : Coteaux Lannemezan-Nestes-Barousse.

Voici les réponses retenues :

- Territoire 1 : Association ALEPH ;
- Territoire 2 : Psychologue auto entrepreneur Madame Mélinda Texier Bazin ;
- Territoire 3 : Les Hôpitaux de Lannemezan.

Il est proposé :

Territoire 1, Association ALEPH :

Participation du département à hauteur de 24 000 € /an pour 15 réunions avec les équipes de professionnels et 1 000 heures d'entretiens individuels/an.

L'association a fait l'objet d'un accompagnement, notamment avec le Dispositif Local d'Accompagnement, et les différents financeurs afin de revaloriser leurs tarifs. Des tarifs pratiqués trop faibles avaient mis en péril l'exercice et la bonne marche de l'association. Ceci explique l'augmentation des tarifs au regard des années précédentes (30 € de l'heure en 2022 contre 20 € auparavant). Nous proposons d'augmenter la subvention de 6 000 € pour les 3 territoires. Pour information, le GIP Politique de la Ville a augmenté sa contribution de 3000 €/an.

Territoire 2, Psychologue auto entrepreneur, Madame Mélinda Texier Bazin :

Nouveau partenariat à compter de mai 2022.

Participation du département à hauteur de 5 176 €/an pour 6 réunions avec les équipes de professionnels et 108 heures d'entretiens individuels/an. Compte tenu d'un démarrage en mai, cette participation est ramenée à 3 720 € pour 2022.

Territoire 3, les Hôpitaux de Lannemezan :

Nouveau partenariat à compter de mai 2022.

Participation du département à hauteur de 7 229 €/an pour 12 réunions avec les équipes de professionnels, 120 heures d'entretiens individuels sur l'ensemble du territoire (MDS mais aussi Centres Médico-sociaux en vallées), 1 formation de 3 heures de sensibilisation à la psychopathologie.

Compte tenu d'un démarrage en mai, cette participation est ramenée à 5 485 € pour 2022.

Le dispositif Monpsy, annoncé par l'Etat en septembre 2021, sera opérationnel en avril 2022. Il s'agit de favoriser l'accès au suivi psychologique en proposant des séances prises en charge par l'Assurance Maladie. Toutefois au regard du public accompagné les années précédentes, dans le cadre de cette action, il semble difficile de se projeter sur ce nouveau dispositif compte tenu des limites qu'il comporte : peu de psychologues se positionnent, 8 rencontres maximum dont la première d'évaluation et nécessité d'avoir un médecin traitant pour obtenir la prescription.

Bien sûr, les réponses apportées à ces publics relèvent en premier lieu de la mobilisation du droit commun, puis si les personnes en sont trop éloignées, c'est en second lieu que le PDI et donc cette action sera activée.

De plus, il est à noter la diversité de la nature des intervenants (un psychologue auto entrepreneur ; une association ; une institution).

Enfin, concernant le territoire de Lannemezan Coteaux Nestes Barousse, le cadre de cet appel à projet permet de renforcer un partenariat entre deux acteurs majeurs du territoire : les Hôpitaux de Lannemezan et la Maison Départementale de Solidarité, favorisant ainsi les rencontres entre le sanitaire, le social et médico-social.

Nous avons veillé à ce que la qualité de la réponse de ce partenaire aille au-delà des prestations relevant du droit commun et donc financées dans ce cadre.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** - d'attribuer, dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion, les participations suivantes :

Bénéficiaires	Période	Département PDI	GIP Politique de la Ville	Commune de Vic	Fonds Propres	Coût total de l'action
<b>Territoire 1 ALEPH Association</b>	01/01/22 au 31/12/22	24 000 €	18 800 €	1 000 €	200 €	44 000 €
	01/01/23 au 31/12/23	24 000 €	18 800 €	1 000 €	200 €	44 000 €
<b>Territoire 2 Mme Texier Bazin</b>	01/05/22 au 31/12/22	3 720 €				3 720 €
	01/01/23 au 31/12/23	5 176 €				5 176 €
<b>Territoire 3 Hôpitaux de Lannemezan</b>	01/05/22 au 31/12/22	5 485 €				5 485 €
	01/01/23 au 31/12/23	7 229 €				7 229 €
<b>Total</b>	2022	33 205 €				
<b>Total</b>	2023	36 405 €				

**Article 2** – d'imputer la dépense sur le chapitre 017-562 du budget départemental ;

**Article 3** – d'approuver les conventions pluriannuelles d'objectifs 2022/2023 consécutives avec l'Association ALEPH, Mme Mélinda Texier-Bazin et le Centre Hospitalier de Lannemezan ;

**Article 4** – d'autoriser le Président à signer ces documents au nom et pour le compte du département.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small arrowhead.

Michel PÉLIEU

**Date de la convocation :** 13/04/22

**Etaient présents :** Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Véronique THIRALT, Monsieur Bernard VERDIER.

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur Laurent LAGES, Madame Virginie SIANI WEMBOU

## 2 - CONVENTION BIO POUR TOUS 2022

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que conscients des enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux liés à l'alimentation, le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CA TLP) et le GIP Politique de la Ville ont créé un consortium avec les porteurs du programme « Bio Pour Tous » (les Biocoop 65, le Groupement de l'Agriculture Biologique 65, le Secours Populaire et Villages Accueillants). Depuis 2016, 5 conventions partenariales ont été signées pour encadrer ce programme d'actions.

L'objectif général est de permettre à des publics en précarité, l'appropriation d'une alimentation saine, locale et accessible. Ce programme multi partenarial « Bio pour Tous » s'articule essentiellement autour de 3 modules pour les publics bénéficiaires des minimas sociaux :

1. l'accès à des produits alimentaires bio (paniers) grâce à un système de péréquation tarifaire pour 25 à 30 familles sur les Biocoop de Tarbes, Juillan et Lourdes ;
2. la sensibilisation à une autre alimentation par des ateliers de cuisine, des visites de fermes ou des sorties cueillette (19 ateliers ou visites)
3. la livraison de 2 tonnes de légumes bio au secours populaire, provenant de Villages Accueillants.

Le bilan 2021 montre que les objectifs ont été atteints voire dépassés.

La convention département / Groupement de l'Agriculture Biologique 65 des Hautes Pyrénées (GAB 65) proposée porte plus précisément sur les objectifs 1 et 2.

Il est proposé de prolonger et d'enrichir l'action au travers d'une nouvelle convention pour l'année 2022 :

- L'accès aux paniers pour 7 familles bénéficiaires du RSA/mois pendant un an ;
- 19 ateliers de sensibilisation à une autre alimentation : 7 visites de ferme, 2 sorties cueillette et 10 ateliers (cuisine, transformation) ; finalisation d'un livret de recettes ;
- La livraison de 6 tonnes de légumes bio et locaux par Villages Accueillants aux antennes du Secours Populaire Français de Tarbes et de Lourdes.

Il est proposé que le département participe au cofinancement de cette action, au titre du Programme Départemental d'Insertion (PDI), pour un montant de 4 000 € (correspondant à l'accès aux paniers bio pour 7 familles de personnes bénéficiaires du RSA (2 520 €) et à une contribution aux ateliers de sensibilisation (1 480 €). Ce montant est identique au montant alloué en 2021.

	Département PDI	GIP Politique de la Ville	Tarbes Lourdes Pyrénées	Coût total de l'action
GAB 65	4 000,00 €	6 000,00 €	30 000,00 €	40 000,00 €

Il est à noter que la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées alloue en 2022, 30 000€ à cette action contre 20 000 € en 2021.

Par ailleurs, en termes de valorisation, le projet a été présenté à Bio Occitanie, à TRAME (association nationale de développement agricole et rural), au Pays de L'Isle en Périgord, qui porte un Plan Alimentation Territorial (PAT) et au réseau Démocratie Alimentaire Occitanie.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** – de cofinancer l'action Bio pour Tous par l'attribution d'un montant de 4 000 € au Groupement de l'Agriculture Biologique des Hautes-Pyrénées (GAB 65) ;

**Article 2** – d'imputer la dépense sur le chapitre 017-562 du budget départemental ;

**Article 3** – d'approuver la convention de partenariat – Programme Bio pour Tous 2022 avec le Groupement de l'Agriculture Biologique des Hautes-Pyrénées ;

**Article 4** - d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du Département.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small arrowhead.

Michel PÉLIEU

**Date de la convocation :** 13/04/22

**Etaient présents :** Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Véronique THIRALT, Monsieur Bernard VERDIER.

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur Laurent LAGES, Madame Virginie SIANI WEMBOU

### **3 - AVENANT N° 1 CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIF 2021 2023 AVEC SOLIDARITE AVEC LES GENS DU VOYAGE**

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que la Commission Permanente du 16 avril 2021 a approuvé une convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 avec l'association SAGV (Solidarité avec les Gens du Voyage) pour l'accueil social inconditionnel, l'insertion sociale et professionnelle des gens du voyage.

L'avenant n°1 proposé actualise le coût total éligible du projet (sous article 3.1) et ajoute 3 annexes techniques :

- Le descriptif des projets financés (objectifs, moyens mis en œuvre, coordination avec le département...),
- les modalités d'évaluation et les indicateurs,
- les engagements relatifs à la RGPD.

Cet avenant ne vient pas modifier la participation financière du département (300 000 € par an).

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré, Mme Abadie, M. Lavit, n'ayant participé ni au débat, ni au vote,

#### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – d'approuver les propositions énoncées ci-dessus ;

**Article 2** – d'approuver l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 avec l'Association Solidarité avec les Gens du Voyage ;

**Article 3** – d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du département.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small vertical tick.

Michel PÉLIEU

**Date de la convocation :** 13/04/22

**Etaient présents :** Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRALT, Monsieur Bernard VERDIER.

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Monsieur Laurent LAGES

M. Datas-Tapie quitte la séance à 11 heures 09 avant l'appel du dossier.

Retour de l'intéressé en séance après la clôture du vote.

Arrivée de Mme Siani Wembou.

#### **4 - ATTRIBUTION DE CRÉDITS DANS LE CADRE DE LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION ET DE LA PERTE D'AUTONOMIE (CFPPA)**

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu les délibérations du Conseil Départemental du 10 avril 2020 et 2 avril 2021 attribuant des crédits pour des actions de prévention dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement a créé la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) et en a confié la présidence et la gestion (administrative et financière) au Département,

La CFPPA a pour mission de coordonner les financements alloués à la prévention de la perte d'autonomie en faveur des personnes âgées.

La CFPPA dispose de moyens financiers propres qui lui sont dédiés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Ces financements sont, entre autres, mobilisables, pour le développement d'actions collectives de prévention en complément des financements existants.

Un appel à projet a été publié sur le site internet du Conseil Départemental du 9 décembre 2021 au 28 janvier 2022 pour permettre aux associations, collectivités, institutions, qui développent des actions de prévention, de mobiliser ces crédits.

Les bénéficiaires des actions sont obligatoirement les personnes de 60 ans et plus, retraités, et prioritairement les personnes dites fragiles ou en risque de fragilité et/ou les aidants de plus de 60 ans. Conformément aux dispositions de la loi ASV, au moins 40% des bénéficiaires des actions doivent être non girés ou classés GIR 5-6.

Pour 2022, les thématiques retenues sont les suivantes :

- Les actions de prévention collectives (hors résidents EHPAD) :
  - Les actions favorisant le lien social et la lutte contre l'isolement (repérage des personnes fragiles ; informations / sensibilisations des bénévoles ; lutte contre la fracture numérique ; renforcement et développement du bien-être, de la confiance et de l'estime de soi...).
  - Les actions visant à préserver la santé (informations / sensibilisations sur différentes thématiques : nutrition, mémoire, sommeil, audition, vue...)
  - Les actions favorisant l'autonomie (informations / sensibilisations / conseils sur les mobilités ; l'adaptation de l'habitat ; les droits au quotidien...).
- Les ateliers collectifs en lien avec l'activité physique adaptée (hors résidents EHPAD) : ateliers d'activité physique / équilibre / prévention des chutes....
- Les actions à l'attention des proches aidants : formations collectives ; soutien psychosocial...
- Les actions de prévention pour les résidents des EHPAD :
  - Les actions participant au repérage des troubles cognitifs et à la mise en place d'ateliers de stimulation cognitive,
  - Les actions de promotion du bien-être et du respect de soi,
  - Les actions de lutte contre l'isolement et l'exclusion, la restauration du lien social, les projets intergénérationnels.

Ces actions devront être dispensées par un/des professionnel(s) compétent(s).

Elles seront réalisées sous forme de conférences, réunions d'informations, ateliers. Les projets devront être mis en œuvre sur l'année civile 2022. Certains projets, selon la nature de l'action, pourront faire l'objet d'avis favorables pour des financements sur 2 ou 3 ans, sous réserve du versement, au département, des crédits CNSA correspondants et du retour de l'évaluation de l'année N -1 par le porteur de projet.

Conformément au cadre national les financements apportés par la conférence des financeurs, ne doivent intervenir qu'en complément des financements existants, ils n'ont pas vocation à financer de manière pérenne des actions ni à se substituer à des financements existants. La CFPPA finance par conséquent des actions innovantes, nouvelles ou des actions déjà mises en place auxquelles ce nouveau concours financier permettra de donner une nouvelle ampleur.

Les actions sont construites par les porteurs de projet en fonction des besoins repérés et des possibilités offertes par le territoire. Cette réalité de terrain entraîne des disparités dans l'organisation des projets tant sur les moyens humains (salariés, bénévoles...) que financiers (autofinancement, participation du public...) mobilisés.

L'ensemble des dossiers déposés a tout d'abord été étudié par les membres du comité technique. Ces dossiers ont ensuite été présentés aux membres de la Conférence des Financeurs réunis en séance plénière le 15 mars 2022.

A l'issue de ces instructions les membres de la CFPPA proposent les avis suivants :

- Pour les dossiers retenus sur des crédits pluriannuels, dans le cadre des appels à projets 2020 et 2021 (délibérations du 10 avril 2020 et du 2 avril 2021) :
  - 6 avis favorables ;
  - 3 avis défavorables.

Ces avis ont été apportés au regard des évaluations transmises et de l'utilisation des enveloppes. Les projets ayant fait l'objet d'avis défavorables bénéficient de reliquats sur l'enveloppe 2021 suffisants pour réaliser les projets en 2022.

- Pour les dossiers reçus dans le cadre de l'appel à projet 2022 :
  - Sur la thématique « actions de prévention collectives » (36 dossiers reçus) :
    - 29 avis favorables ;
    - 1 dossier ajourné : l'action est programmée sur l'année 2023, il sera proposé au porteur de réétudier le dossier en 2023 ;
    - 5 avis défavorables, justifiés par le coût très onéreux des actions proposées au regard de la méthodologie employée.
  - Sur la thématique « ateliers collectifs en lien avec l'activité physique adaptée » (14 dossiers reçus) :
    - 14 avis favorables.
  - Sur la thématique « actions à l'attention des proches aidants » (8 dossiers reçus) :
    - 6 avis favorables ;
    - 2 avis défavorables, la déclinaison des projets a été jugée inadaptée en fonction des besoins des aidants.
  - Sur la thématique « actions de prévention pour les résidents des EHPAD » (27 dossiers reçus) :
    - 11 avis favorables ;
    - 1 dossier ajourné, le projet nécessite d'être plus explicite.
    - 15 avis défavorables : les projets présentés peuvent faire l'objet de crédits par l'ARS.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré, Mme Abadie, Mme Doubrère, M. Lavit, n'ayant participé ni au débat, ni au vote,

#### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – d'approuver l'attribution des financements précisés en annexe aux porteurs de projets éligibles à une aide CFPPA pour le développement d'actions collectives, dans le cadre de la prévention de perte d'autonomie en faveur des personnes âgées, représentant un montant total de 447 306 € pour 2022 ;

**Article 2** – d'imputer la dépense sur le chapitre 65-532 du budget départemental ;

**Article 3** – d'approuver la convention de financement annuelle 2022, consécutive avec les porteurs de projet ainsi que la convention cadre pluriannuelle 2022 ;

**Article 4** – d'autoriser le Président à signer ces documents au nom et pour le compte du département.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small upward-pointing arrow.

Michel PÉLIEU

**Projets suite aux appels à projets 2020 et 2021**

<i><b>Porteur de Projet</b></i>	<i><b>Nom du projet</b></i>	<i><b>Territoire</b></i>	<i><b>Déclinaison de l'action</b></i>	<i><b>Montant accordé pour 2022</b></i>
CCAS Lourdes	Lutter contre les effets négatifs du vieillissement : prévenir, dépister et agir contre la fragilité	Lourdes	Programme de 7 ateliers thématiques (équilibre, mémoire...) hebdomadaires ou mensuels répartis sur 4 sites de la ville	15 000 €
CLIC Vic Montaner Gérontologie	Vieillir Tonic	Val d'Adour	Programme annuel d'ateliers d'activité physique adapté de 2 séances par semaine pour 8 groupes	14 500 €
Fédération ADMR	Accompagnement des équipes MONALISA	Le Département	Sessions d'informations / sensibilisation de 2 jours chacune sur 3 ans (2 par an) à l'attention des citoyens engagé dans la démarche MONALISA	4 480 €
Les Petits Débrouillards Occitanie	Faciliter l'accès aux droits	Tarbes Lourdes	Ateliers collectifs favorisant l'inclusion numérique 4h par semaine et par quartier sur 4 quartiers prioritaires de Tarbes et Lourdes (Laubadère, Ophite, Lannedaré, Ormeau-Bel Air)	6 000 €
ADMR Rivière Basse	Bien vieillir dans nos villages	Val d'Adour	Ateliers (nutrition, gym, jeux de société...) 2 fois par mois, programmés sur 3 communes. Ateliers proposés pour améliorer le bien-être et lutter contre l'isolement des seniors	4 200 €
Kanopé	Le bien être en mémoires, les boîtes sensorielles	Coteaux Tarbes et agglo Ossun –Lourdes Moyen Adour	Ateliers composés de 12 séances (4 individuelles et 8 en groupe) d'une durée d'1h à 1h30 tous les 15 jours sur la thématique de la stimulation multi sensorielle et de la mémoire collective	5 200 €
<b>Total</b>				<b>49 380 €</b>

## Appel à projet 2022

### Thème : Les actions de prévention collectives (hors résidents EHPAD)

<i>Porteur de Projet</i>	<i>Nom du projet</i>	<i>Territoire</i>	<i>Déclinaison de l'action</i>	<i>Montant accordé pour 2022</i>	<i>Montant accordé pour 2023</i>	<i>Montant accordé pour 2024</i>
Amicale des retraités de Pouyastruc	Sliver Escape Game	Coteaux	Ateliers participatifs et coopératifs pour introduire un parcours de prévention sur une demi-journée.	615 €	0 €	0€
APF France Handicap - Délégation des Hautes Pyrénées	Atelier participatif informatique et numérique " API'N"	Tarbes	Ateliers numériques 2h par semaine pour 2 groupes (10 personnes/groupe) et tous les 2 mois une réunion d'information sur un thème en lien avec le numérique	7 000 €	2 600 €	2 500 €
Bus Mobile Informatique	Lutte contre la précarité numérique des séniors pour l'accès aux droits dématérialisés	Neste, Aure Louron Vallée Barousse	Réunions d'informations sur les territoires, suivies de 12 ateliers de 10 séances chacun d'initiation ou de perfectionnement au numérique. Chaque séance dure 3h.	12 062 €	0 €	0 €
CCAS Lourdes	Atelier Théâtre	Lourdes	Atelier théâtre 2h par semaine sur l'année animé par un prestataire pour permettre aux personnes âgées de s'exprimer, de travailler leur mémoire, la diction...	6 140 €	0 €	0 €
CCAS Odos	Gestion des émotions, vivre heureux en temps de crise sanitaire	Moyen-Adour	Conférence de 3h suivie de 3 séances individuelles de thérapie comportementale en vue de permettre aux personnes de reprendre des activités extérieures	2 142 €	0 €	0 €
CCAS Odos	Atelier de réflexion, échanges et débat d'idées	Moyen-Adour	Ateliers 2 fois par mois d'1h30, animés par un professeur de philosophie, permettant aux personnes d'exprimer leurs pensées, réflexions en lien avec la démocratie	240 €	0 €	0 €
CCAS Odos	Bien être et vitalité	Moyen-Adour	6 ateliers de 2h pour découvrir l'utilisation des plantes au quotidien et découvrir des activités physiques douces (Qi-gong, Tai-chi, Yoga...)	266 €	0 €	0 €

CCAS Tarbes	Numérique	Tarbes	14 cycles d'ateliers numériques composés de 5 séances (7 cycles débutants / 7 cycles avancés) animés par un agent du CCAS	10 718 €	0 €	0 €
CCAS Tarbes	Atelier nutrition	Tarbes	Ateliers nutrition une fois par mois soit 10 séances de 4h par an. Chaque séance comprend des apports théoriques, puis la confection d'un plat et le repas partagé	5 750 €	0 €	0 €
CCAS Tarbes	Remue méninges	Tarbes	3 sessions (une par trimestre) d'ateliers mémoire composées de 10 séances (1h par semaine). Ateliers animés par une psychologue	4 393 €	0 €	0 €
Cla Haras	Médiation équine		6 séances de médiation équine de 2h une fois par semaine pour un groupe de 4 personnes. Projet est de créer 4 groupes par an	3 000 €	0 €	0 €
CLIC Pays des Gaves	Retraités, restez connectés en un CLIC!	Vallée des Gaves Lourdes	14 ateliers informatiques animés par un professionnel, 7 sur la découverte de l'informatique et 7 sur de l'initiation à l'autonomie informatique (soit 36 séances d'1h30)	12 315 €	0 €	0 €
CLIC Pays des Gaves	Zen dans son assiette et dans son corps	Vallée des Gaves Lourdes	3 sessions d'ateliers nutrition (10 séances animées par un diététicien avec à chaque séance un temps théorique et pratique + 2 séances de découverte de la sophrologie) et 1 session d'atelier d'activité physique pour les personnes repérées très fragiles dans les ateliers nutrition	6 120 €	0 €	0 €
CLIC Regain	Initiation à l'usage du numérique	Neste, Aure Louron	2 sessions d'ateliers informatiques, chaque session comprend 10 ateliers de 3h. En amont de chaque session une réunion d'information sera organisée	2 500 €	0 €	0 €
Kaminéo	Hubert fit	Coteaux Vallée de l'Arros et des Baises	1 session de 12 séances. Chaque séance de 6h est composée de 3 temps: sensibilisation à la nutrition; confection et partage du repas; activité physique douce	4 410 €	0 €	0 €

Mairie de Bonnefont	Ateliers d'animation 2 demi-journées par semaine	Coteaux	Ateliers 2 demi-journées par semaine sur la commune animés par une animatrice + 1 sortie par saison. Ateliers favorisant les rencontres intergénérationnelles et inclusives	7 800 €	10 000 €	9 500 €
Midi Pyrénées Prévention	Sophrologie	Coteaux Haute Bigorre Tarbes Val d'Adour	4 sessions de 8 séances collectives d'1h30 par semaine sur le thème de la sophrologie. Ateliers ludiques et pédagogiques animés par une sophrologue	7 391 €	0 €	0 €
Midi Pyrénées Prévention	Ateliers Cap Bien Etre	Coteaux Vallée de la Barousse Vallée des Gaves	3 programmes composés chacun de 4 séances collectives de 2h par semaine, de travaux individuels et d'un entretien individuel. Ces ateliers visent à adopter un comportement approprié et positif face aux épreuves de la vie quotidienne grâce à la gestion du stress et des émotions	5 804 €	0 €	0 €
Musique et solidarité	Festival inclusif : diffusion de concerts et ateliers de musicothérapie	Le Département	Ateliers de musicothérapie proposés aux EHPAD (34 établissements) du Département en amont du festival de musique inclusive suivis de la diffusion de concerts dans les établissements et/ou de l'accueil des résidents sur les sites des concerts	30 000 €	30 000 €	30 000 €
Mutualité Française	Bien-être et vitalité pour préserver sa santé	Aureilhan Moyen Adour Val d'Adour Rustan-Madiranais	4 cycles de 6 ateliers 2h par semaine alliant découverte d'activités physiques douces (tai-chi ; qi-gong...) et découverte des plantes et de leurs utilisations au quotidien	5 755 €	0 €	0 €
Mutualité Française	Séniers connectés : mes débuts	Neste, Aure Louron Moyen-Adour	2 cycles de 10 séances d'ateliers informatiques visant à acquérir des connaissances de base nécessaires à l'utilisation d'outils informatiques (tablette,...) afin de faciliter l'accès, pour les personnes âgées, aux nouvelles technologies de l'information et de la communication	2 222 €	0 €	0 €
Office Départemental des Sports	Bien manger et bien bouger pour sa santé	Le Département	25 réunions par an autour du "bien manger / bien bouger pour sa santé". Action qui s'inscrit dans le programme terre de jeux 2024 et le repérage des personnes <sup>via</sup> Icope.	22 100 €	21 000 €	20 000 €

Oxygem 65	L'atelier des créateurs	Tarbes	Ateliers de création artistique (art plastique/modelage) 2 fois par semaine d'une durée d'1h30	1 500 €	0 €	0 €
Petits Frères des Pauvres	Prévention et lutte contre l'isolement des aînés par le biais de bulles d'évasion	Aureilhan Tarbes Lourdes	Actions collectives autour de 8 sorties à la journée à la découverte de lieux emblématiques du territoire, 12 ateliers collectifs sur 2 sites (Tarbes et Lourdes) et 4 activités "plaisirs de la table" et découverte de la gastronomie locale	6 194 €	0 €	0 €
Réseau Accompagnement Solidarité	Lutter contre la fracture numérique et encourager l'autonomie face aux outils	Tarbes	Ateliers collectifs pour accompagner à l'usage du numérique sur 3 sites différents (ateliers 1h30/semaine)	2 000 €	0 €	0 €
Réseau Accompagnement Solidarité	Lutter contre l'isolement des personnes âgées isolées, développer l'entraide et le lien intergénérationnel	Tarbes	Programme d'actions collectives : groupe de parole 1h30 par mois, ateliers bihebdomadaires 2h, réunions d'information à thèmes	3 000 €	0 €	0 €
Wimoov	Mobilité connecté	Haute Bigorre Neste, Aure et Louron	Ateliers en prolongement de l'action "séniors connectés" portée la Mutualité Française. 4 séances supplémentaires sur les 2 territoires afin de sensibiliser aux enjeux de la mobilité (santé, économie, écologie, lien social, autonomie...).	4 000 €	0 €	0 €
Wimoov	Mobilité Santé - Tarbes aggro	Aureilhan Bordères sur l'Echez Tarbes	Atelier mobilité santé sur 5 séances (3h en moyenne) pour sensibiliser sur les dispositifs de mobilités en intégrant la question de la mobilité comme un vrai capital santé sur Tarbes	3 000 €	0 €	0 €
Wimoov	Mobilité Santé - Tournay	Vallée de l'Arros et des Baises	Atelier mobilité santé sur 5 séances (3h en moyenne) pour sensibiliser sur les dispositifs de mobilités en intégrant la question de la mobilité comme un vrai capital santé sur Tournay	3 000 €	0 €	0 €
<b>Total</b>				<b>181 437 €</b>	<b>63 600 €</b>	<b>62 000 €</b>
18						

**Thème : Les ateliers collectifs en lien avec l'activité physique adaptée (hors résidents EHPAD)**

<i>Porteur de Projet</i>	<i>Nom du projet</i>	<i>Territoire</i>	<i>Déclinaison de l'action</i>	<i>Montant accordé pour 2022</i>
ADMR Rivière Basse	Séniors, pensez à votre santé	Val d'Adour Rustan Madiran	4 sessions d'ateliers d'activité physique hebdomadaire auxquelles s'ajoutent des séances bimensuelles avec une diététicienne et les enfants des écoles de Maubourguet	12 182 €
APF Handicap France	Au mieux de sa forme... tout en douceur	Tarbes	4 ateliers d'activité physique adaptée douce de 20 minutes par semaine pour personnes en situation de handicap dont 80% ont plus de 60 ans en utilisant des exercices sur tablettes. Ateliers accueillant 7 personnes chacun sur l'année.	3 570 €
C'Apattitude	Programme d'activité physique adaptée à la santé	Vallée de l'Arros et des Baïses et Neste, Aure, Louron	Ateliers d'activité physique adaptée-santé à 3 groupes (6/10 personnes), 2 fois par semaine encadrés par un professionnel et une séance en autonomie. Groupes ouverts aux personnes âgées et aux personnes de moins de 60 atteintes de maladies chroniques...	10 000 €
CCAS Lannemezan	Séniors en équilibre	Vallée de la Barrouse	Ateliers d'activité physique adaptée 1h par semaine pour 2 groupes de 10 à 12 personnes	2 800 €
CCAS Lourdes	Développer une activité physique adaptée pour des personnes âgées en perte d'autonomie	Lourdes	Ateliers d'activité physique très adaptée pour des personnes qui de part la crise sanitaire ont perdu de l'autonomie faute de pouvoir assister aux ateliers existants. Atelier 2 fois par semaine d'une durée d'environ 45 minutes	4 760 €
CCAS Odos	Activité Physique Adaptée aux 60 ans et plus	Moyen-Adour	4 ateliers d'entretien physique adapté aux séniors par an de 9 séances chacun à raison 1h par semaine animés par un professeur qualifié	2 553 €
CCAS Odos	Atelier entretien physique	Moyen-Adour	2 ateliers d'entretien physique proposés aux jeunes séniors par an composés de 9 séances chacun à raison 1h par semaine	1 183 €
CCAS Tarbes	Activité physique adaptée et marche	Tarbes 1;2 et 3	3 sessions (une par trimestre) d'ateliers d'activité physique adaptée. Pour chaque session 3 activités (renforcement musculaire, gym douce, marche) d'une heure chacune soit 30 ateliers par session	10 864 €

Centre Hopitalier de Bigorre	Projet AGEACTIF	Tarbes 1;2 et 3 et Val d'Adour Rustan Madiran	Ateliers d'activité physique adaptée 1h30 par semaine, pour 16 groupes composés de 4 personnes. Chaque séance propose 3 actions : activité physique / relaxation / rappel des besoins nutritionnels	46 900 €
CLIC Regain	Atelier bien vieillir - Bien être	Neste, Aure et Louron	Ateliers de 2h répartis en 2 temps : activité physique et bien-être/détente animés par des professionnels sur 6 communes (La Barthe de Neste, Capvern, Sarrancolin, Arreau, Loudenvielle, Saint Lary)	18 952 €
Kaminéo	Bien être en Val d'Arros 3	Les Coteaux Vallée de l'Arros et des Baïses	3 cycles (Coteaux / Baronnie / Tournay) d'activité physique adaptée composés chacun de 12 séances d'activité physique (gym, yoga, et autres activités ludiques...), 8 séances de marches santé et 4 ateliers spécifiques (sophrologie...) 2 cycles pour un public robuste et 1 cycle pour un public plus fragile	8 897 €
Midi Pyrénées Prévention	J'équilibre ma forme	La Haute-Bigorre et Vallée des Gaves	2 sessions composées chacune de 25 séances collectives et 25 séances individuelles d'activités physiques adaptées, soit 2 séances par semaine	3 755 €
Oxygem 65	L'atelier des sportifs	Tarbes 1;2 et 3	1 atelier gym douce 1h30 par semaine et 1 atelier marche 2h par semaine encadrés par des professionnels	1 000 €
Siel Bleu	Activité physique adaptée public parkinsonien	Tarbes 1;2 et 3	Ateliers d'activité physique adaptée d'1h30 par semaine sur 2 ans à destination de personne souffrant de la maladie de Parkinson	4 641 €
<b>TOTAL</b>				<b>132 057 €</b>

**Thème : Les actions à l'attention des proches aidants**

<i>Porteur de Projet</i>	<i>Nom du projet</i>	<i>Territoire</i>	<i>Déclinaison de l'action</i>	<i>Montant accordé pour 2022</i>	<i>Montant accordé pour 2023</i>
Kaminéo	Inspirez ... relachez	Coteaux Vallée de l'Arros et des Baïses	Action composée d'une réunion d'information, de 6 ateliers communs aidants/aidés sur des 1/2 journées autour de l'art-thérapie et de 12 ateliers spécifiques activités physiques et bien être pour les aidants	3 540 €	0
Siel Bleu	Formation de soutien aux aidants	Tarbes Neste, Aure Louron	Formation de 7 heures (théorique et pratique) afin de donner des outils aux aidants pour leur permettre de mieux accompagner leurs proches dans les actes de la vie quotidienne et s'accorder du temps de répit	1 855 €	0
Trait d'Union Aidants Aidés 65	Temps de répit	Vallée de l'Arros et des Baïses Vallée de la Barousse	Groupes de parole 1 fois par mois (2h) animés par un psychologue sur Tournay et Bize	3 809 €	2 750 €
Trait d'Union Aidants Aidés 65	Activité physique adaptée pilate	Vallée de la Barousse	Atelier pilate 1h par semaine sur l'année, commune de Bize	3 039 €	2 500 €
Trait d'Union Aidants Aidés 65	Yoga santé	Vallée de la Barousse	3 ateliers yoga d'1h par semaine sur l'année sur 3 sites (Saint Laurent de Neste, Bize et une commune en Barousse)	7 659 €	7 000 €
Trait d'Union Aidants Aidés 65	Initiation informatique afin d'accéder plus tard à Icope	Vallée de la Barousse	4 sessions d'atelier numérique, chaque atelier compte 10 séances de 3h. Ateliers animés par le bus mobile informatique. Communes de Saint Laurent de Neste et Bize	5 080 €	0
<b>TOTAL</b>				<b>24 982 €</b>	<b>12 250 €</b>

**Thème : les actions de prévention pour les résidents des EHPAD**

<i>Porteur de Projet</i>	<i>Nom du projet</i>	<i>Déclinaison de l'action</i>	<i>Montant accordé pour 2022</i>
EHPAD Castelmouly	Zoothérapie	14 séances collectives autour d'une prestation de zoothérapie	4 620 €
Centre Hospitalier de Lannemezan - EHPAD La Baïse	Prévenir la perte d'autonomie et les chutes par l'activité physique	Ateliers d'activité physique, 2 groupes 1 h par semaine, groupes de 4 à 8 personnes	3 920 €
EHPAD Le jonquère	Art-thérapie	Ateliers 1 fois par semaine menés par un art-thérapeute avec un thème / support (peinture, argile, sable...) à chaque fois différent. Les groupes seront constitués par la psychologue pour une durée de 6 mois, sur l'année 2 groupes de 7 personnes maximum	4 980 €
EHPAD Les balcons du Hautacam	Médiation animale	Séances de médiation animale sur les 3 sites de l'EHPAD et le cantou. Pour chaque site 2 séances de 2h par mois plusieurs groupes de 4 à 5 résidents seront proposés par séance	8 992 €
CCAS - EHPAD Les Fougères	Atelier du moment présent poupées et peluches thérapeutiques d'empathie	2 ateliers de 5 personnes tous les 15 jours, pour améliorer la prise en charge des résidents atteints de troubles comportementaux et de dépression, ateliers animés par un professeur de théâtre	1 820 €
EHPAD - Les Résidences du Val d'Adour	Thérapie assistée par l'animal	Ateliers pour 2 groupes (4 personnes/groupe) 1h30 par semaine sur l'année. Actions sur 2 sites Maubourguet et Rabastens de Bigorre (soit 4 groupes)	11 193 €
EHPAD - Les Résidences du Val d'Adour	Atelier de stimulation cognitive et de médiation par l'art graphique	Ateliers animés par un graphiste (10 à 12 séances) afin de réaliser une fresque sur les murs du patio. Atelier de brainstorming concernant les souhaits esthétiques, temps de création. Ateliers ouverts aux résidents (8/10 résidents par séances) et aux familles	9 689 €
EPAS 65 - EHPAD Lou Païs	L'activité physique adaptée dans la prévention de la perte d'autonomie des aînés	Ateliers d'activité physique 6 séances par semaine pour des groupes de 6 à 8 personnes. Thèmes adaptés en fonction des besoins des participants, les groupes vont inclure des personnes présentant des troubles cognitifs	8 000 €

EHPAD Saint Frai Bagnères de Bigorre	Bien être et estime de soi	Ateliers 3h/mois répartis en 3 groupes sur le thème de la nutrition. Trois thématiques seront abordées : la mémoire gustative et sensorielle, les groupes d'aliments et leurs intérêts, le fonctionnement de la cuisine en collectivité.	3 190 €
EHPAD Sainte Marie	Ateliers de jardinage pour lutter contre les troubles cognitifs de la personne âgée	Ateliers de jardinage pour les résidents atteints de troubles cognitifs. Ateliers animés par l'association "serpette et chaudron". Ateliers de création/plantation (1fois par semaine d'avril à mai); entretien (2 fois par mois de juin à novembre) et confection de recettes à partir des récoltes (8 ateliers, dates selon les récoltes)	6 926 €
Centre Hospitalier de Lannemezan - Accueil de Jour	Prévenir la perte d'autonomie et les chutes par l'activité physique	Ateliers d'activité physique, 2 groupes 1 h par semaine, groupes de 8 personnes animés par un professionnel. Atelier pour les personnes accompagnées dans le cadre de l'accueil de jour.	3 920 €
<b>Total</b>			<b>67 250 €</b>

**Date de la convocation :** 13/04/22

**Etaient présents :** Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAUULT, Monsieur Bernard VERDIER.

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur Laurent LAGES

## **5 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT COMPLEMENTAIRE EHPAD "COURTAOU DE BIGORRE" SITUE A HORGUES (SCAPA)**

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président concluant à l'attribution d'une subvention complémentaire à l'Association SCAPA pour la construction de l'EHPAD « Courtaou de Bigorre » de Horgues d'un montant de 24 000 € suite à l'augmentation de sa capacité de 4 places liée au transfert de 4 places de l'EHPAD de Juillan vers l'EHPAD de Horgues.

Lors de la Commission Permanente du 19 octobre 2018, une subvention de 480 000 € sur la base de 6 000 € pour 80 places a été octroyée à SCAPA pour la construction de l'EHPAD « Courtaou de Bigorre » de Horgues.

Il convient d'augmenter la subvention de 24 000€ (soit 6 000 € par lit pour 4 lits supplémentaires) pour réajuster la subvention au nombre de total de places.

L'EHPAD de Horgues dépend de l'Association SCAPA qui gère d'autres EHPAD dont l'EHPAD de Juillan.

Ce dernier possède une capacité de 39 places avec la répartition suivante : 31 chambres simples et 4 chambres doubles. Or, les chambres doubles ne sont plus aujourd'hui sollicitées.

Ainsi, un transfert de 4 places de l'EHPAD de Juillan vers celui de Horgues, proposé par SCAPA, a été validé par le Conseil Départemental et l'ARS portant la capacité de l'EHPAD de Horgues de 80 à 84 places d'hébergement permanent. Pour autant, des travaux d'adaptation ont été nécessaires sur l'EHPAD de Horgues, ce qui a généré des coûts supplémentaires.

L'Association SCAPA demande une subvention complémentaire de 24 000 € pour financer la création de ces 4 chambres.

Le financement de cette opération de construction fait l'objet d'une autorisation de programme (AP 2017/1) pour un montant total de 504 000 €. Le solde disponible sur cette AP est de 24 000 €.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré, avec 1 contre (M. Laval),

#### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**- d'attribuer une subvention complémentaire de 24 000 € à l'Association SCAPA pour la construction de l'EHPAD « Courtaou de Bigorre » de Horgues portant ainsi la subvention totale à 504 000 € ;

**Article 2** – d'imputer la dépense sur le chapitre 204-538 du budget départemental ;

**Article 3** – d'approuver l'avenant n° 1 à la convention signée le 10/12/2018 avec l'Association SCAPA relative à l'opération d'investissement pour un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;

**Article 4** - d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du Département.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small vertical tick.

Michel PÉLIEU

**Date de la convocation :** 13/04/22

**Etaient présents :** Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAUULT, Monsieur Bernard VERDIER.

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur Laurent LAGES

## 6 - FONDS D'AMENAGEMENT RURAL PROGRAMMATIONS

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président concluant à l'attribution de subventions au titre du FAR pour les cantons du Moyen-Adour et d'Ossun,

Considérant que ces programmations n'appellent pas d'observation particulière et correspondent aux critères d'éligibilité définis par le conseil départemental,

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** - d'attribuer, au titre du FAR, les subventions figurant aux tableaux joints à la présente délibération ;

**Article 2** – d'imputer la dépense sur le chapitre 204-74 du budget départemental.

En application du règlement du FAR, le montant des subventions du département tient compte des aides attribuées par l'Etat, la Région et l'Europe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small arrowhead.

Michel PÉLIEU

**FAR 2022**

Canton: Moyen-Adour

Dotation : 229 350 €

Réparti : 188 356 €

Reste à répartir : 40 994 €

Collectivités	Nombre d'habitants	Situation fiscale	Intitulé de l'opération	Montant opération	Montant subventionnable	Taux	Montant
ALLIER	444	MAX	Aménagement (tranche 2) de la Rue des Prairies (voirie, réalisation de stationnements, végétalisation et traitement des eaux pluviales)	178 000 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
ANGOS	227	MAX	Rénovation énergétique de la salle des fêtes	43 565 €	40 000 €	43,57%	17 427 €
BERNAC-DEBAT	723	MAX	Travaux divers (voirie, signalisation routière, enfouissement des réseaux télécom, éclairage du city stade, peinture de la salle des fêtes, travaux sylvicoles)	43 687 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
BERNAC-DESSUS	293	MAX	Aménagement du hameau de l'Arrêt, refecton du revêtement du parking de l'école, création d'une aire de jeux, isolation des combles de la mairie	51 143 €	40 000 €	49,19%	19 677 €
HORGUES	1 221	MAX	Opération "Cœur de Horgues" (phase 2) - Place de la mairie (tranche 2)	584 048 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
MOMERES	767	MAX	Rénovation de la mairie	20 438 €	20 438 €	50,00%	10 219 €
MOMERES	767	MAX	Aménagements extérieurs du village	31 031 €	19 562 €	50,00%	9 781 €
SAINT-MARTIN	453	-10%	Enfouissement des réseaux électriques, éclairage public et téléphone rue des Pyrénées côté nord, rénovation de la toiture de la sacristie de l'église	42 274 €	40 000 €	45,00%	18 000 €
SALLES-ADOUR	605	MAX	Refecton de la voirie, rénovation du monument aux morts, installation de bungalows, salles de classes	25 647 €	25 647 €	50,00%	12 824 €
SARROUILLES	535	MAX	Changement des menuiseries à l'école	49 890 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
VIELLE-ADOUR	515	MAX	Travaux de voiries et extension de l'éclairage public	61 493 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
SIVOM MOMERES / SAINT-MARTIN			Equipement des écoles du RPI	1 713 €	1 713 €	25,00%	428 €
<b>29</b>							
<b>TOTAUX :</b>				<b>1 132 929 €</b>	<b>387 360 €</b>		<b>188 356 €</b>

**FAR 2022**

Canton: Ossun

**Dotation : 305 250 €****Réparti : 250 386 €****Reste à répartir : 54 864 €**

Collectivités	Nombre d'habitants	Situation fiscale	Objet du dossier	Montant opération	Montant subventionnable	Taux	Montant
AVERAN	66	-10%	Enfouissement des réseaux BT et EP rue des Acacias	42 000 €	40 000 €	54,00%	21 600 €
AZEREIX	1 001	MAX	Aménagement et mise en sécurité de l'atelier municipal	98 322 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
BENAC	566	MAX	Travaux de bâtiments et de voirie	45 162 €	40 000 €	47,58%	19 032 €
GARDERES	456	MAX	Aménagement sécuritaire de l'accès à l'école et travaux de voirie	38 146 €	38 146 €	50,00%	19 073 €
HIBARETTE	241	MAX	Travaux (bâtiments communaux, voirie et enfouissement réseaux)	41 185 €	40 000 €	60,00%	24 000 €
LAMARQUE-PONTACQ	880	MAX	Travaux de voirie	40 278 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
LANNE	610	MAX	Revêtements en enrobés du parking du stade municipal et des trottoirs rue de las Carrères (tranche 2)	47 000 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
LAYRISSE	215	MAX	Travaux de voirie et au bâtiment école	17 535 €	17 535 €	60,00%	10 521 €
LOUCRUP	246	MAX	Travaux de bâtiments et de voirie	41 060 €	40 000 €	60,00%	24 000 €
LOUEY	1 068	-20%	Réalisation du goudronage des voiries communales	40 000 €	40 000 €	40,00%	16 000 €
LUQUET	404	MAX	Travaux de voirie et construction d'un hangar communal (1ère tranche)	94 585 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
ORINCLES	334	MAX	Travaux de bâtiments communaux et sur réseau Orange	46 613 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
SERON	335	MAX	Réhabilitation des panneaux polycarbonates aux tribunes du stade, remplacement de la porte du presbytère et des panneaux de sortie du village	12 722 €	12 722 €	50,00%	6 361 €
SERON	335	MAX	Acquisition de mobilier pour le complexe sportif et remplacement de l'ordinateur de la mairie	6 617 €	6 617 €	25,00%	1 654 €
VISKER	361	MAX	Travaux de voirie	16 290 €	16 290 €	50,00%	8 145 €
<b>30</b>							
<b>TOTAUX :</b>				<b>627 515 €</b>	<b>491 310 €</b>		<b>250 386 €</b>

**Date de la convocation :** 13/04/22

**Etaient présents :** Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAUULT, Monsieur Bernard VERDIER.

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur Laurent LAGES

## 7 - FONDS D'AMENAGEMENT RURAL PROROGATIONS DU DÉLAI D'EMPLOI DE SUBVENTIONS CHANGEMENTS D'AFFECTATION DE SUBVENTIONS

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président concluant :

- à proroger la durée de validité des subventions accordées par délibérations de la Commission Permanente du 24 avril 2020 à la commune de Jarret, du 15 mai 2020 à la commune de Tramezaygues et du 10 avril 2020 à la commune Aucun et au SIVOM du Labat de Bun, au titre du FAR ; les opérations n'ayant pu être terminées ou en attente de factures,
- au changement d'affectation des subventions accordées par délibérations de la Commission Permanente du 5 mars 2021 à la commune de Visker et du 10 avril 2020 à Salles-Argelès, au titre du FAR,

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** – d'accorder aux divers bénéficiaires figurant au tableau n° 1, joint à la présente délibération, un délai supplémentaire d'un an pour l'emploi des subventions qui leur ont été accordées au titre du FAR ;

**Article 2** – d'accorder aux divers bénéficiaires figurant au tableau n° 2, joint à la présente délibération, les changements d'affectation sollicités pour l'emploi des subventions accordées au titre du FAR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small arrowhead.

Michel PÉLIEU

## FONDS D'AMENAGEMENT RURAL

TABLEAU 1 :

### PROROGATION DU DELAI D'EMPLOI

DECISION	COMMUNE	OBJET	AIDE ACCORDÉE
24/04/2020	JARRET	Travaux (toilettes normes handicapés, local des chasseurs, aménagement d'un espace vert à l'entrée du village	13 429 €
15/05/2020	TRAMEZAYGUES	Construction de garages	19 200 €
10/04/2020	AUCUN	Travaux (toiture salle des fêtes et isolation grenier mairie)	13 947 €
10/04/2020	AUCUN	Aménagement et équipement du local archives	980 €
10/04/2020	SIVOM DU LABAT DE BUN	Travaux de voirie sur les communes d'Arcizans-Dessus et Gaillagos	16 648 €

TABLEAU 2 :

### CHANGEMENTS D'AFFECTATIONS ET DE BENEFICIAIRE

ATTRIBUTION INITIALE						NOUVELLE OPÉRATION				
COMMUNE	DATE CP	OPÉRATION	COÛT	TAUX	AIDE	COMMUNE	OPÉRATION	COÛT	TAUX	AIDE
VISKER	05/03/2021	Travaux d'enfouissement de réseaux	39 637	50,00%	19 819	VISKER	Travaux (enfouissement de réseaux et réhabilitation d'un logement communal)	39 637	50,00%	19 819
SALLES-ARGELES	10/04/2020	Travaux (mise en sécurité et accessibilité PMR cimetière, réparation mur de soutènement, aménagement parking)	40 000	60,00%	24 000	SALLES-ARGELES	Travaux (voirie, mur de soutènement, aménagement paysager des espaces publics)	40 000	60,00%	24 000

**Date de la convocation :** 13/04/22

**Etaient présents :** Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAUULT, Monsieur Bernard VERDIER.

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur Laurent LAGES

## 8 - FONDS D'URGENCE ROUTIER INTEMPERIES (F.U.R.I) DEUXIEME PROGRAMMATION 2022

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que le FURI (Fonds d'Urgence Routier Intempéries) est destiné à accompagner les collectivités dans la réparation des dommages d'un coût supérieur à 50 000 € H.T. causés à la voirie communale lors d'intempéries.

La commune d'Arbéost sollicite l'intervention du Fonds d'Urgence Routier Intempéries (FURI) pour des travaux de réparation des dégâts subis lors des événements climatiques du mois de décembre 2021 dont le montant des travaux s'élève à 350 000 € H.T.

Dans l'attente de la confirmation de l'aide de l'Etat, et pour faire face aux travaux à réaliser dans l'urgence, il est proposé de lui accorder une subvention sur une première tranche.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** – d'attribuer à la commune d'Arbéost une subvention de 70 000 €, au titre du FURI, correspondant à 20 % d'une dépense subventionnable de 350 000 € pour des travaux de réparation des dégâts subis lors des événements climatiques du mois de décembre 2021 ;

**Article 2** – d'imputer la dépense sur le chapitre 74-204 du budget départemental.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small arrowhead.

Michel PÉLIEU

**Date de la convocation :** 13/04/22

**Etaient présents :** Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAUULT, Monsieur Bernard VERDIER.

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur Laurent LAGES

## 9 - EAU POTABLE ASSAINISSEMENT PREMIERE PROGRAMMATION 2022

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que l'Assemblée Départementale, lors du vote du Budget 2022, a prévu l'inscription de 2 500 000 € en AP pour le programme « Eau potable-Assainissement ».

Les demandes formulées par les différentes collectivités sont détaillées aux tableaux ci-joints pour cette première programmation de l'année.

### I - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le programme vise à financer majoritairement la pose de compteurs abonnés, une étude de protection de source, la pose de compteurs sur réseau pour un diagnostic eau potable et le raccordement en eau potable d'une commune sur un syndicat mixte.

Le programme nécessite l'individualisation de 313 141 €.

### II - ASSAINISSEMENT

Le programme concerne une maîtrise d'œuvre pour une station d'épuration.

Ce programme nécessite l'individualisation de 6 000 €.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – d'attribuer, au titre du programme « Eau potable – Assainissement », les subventions figurant sur les tableaux joints à la présente délibération, pour un montant total de 319 141 € ;

**Article 2** – d'imputer la dépense sur le chapitre 204-61 du budget départemental.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small hook.

Michel PÉLIEU

**ASSAINISSEMENT  
CREDITS DU DEPARTEMENT  
PREMIERE PROGRAMMATION 2022**

CANTON	COLLECTIVITE	NATURE DES TRAVAUX	COUT (en HT)	TAUX AIDE DEPARTEMENT	MONTANT AIDE DEPARTEMENT	MONTANT AIDE AGENCE DE L'EAU	TARIF ASSAINISSEMENT AU M <sup>3</sup>	OBSERVATIONS
VALLEE DE LA BAROUSSE	SYNDICAT DES EAUX BAROUSSE COMMINGES SAVE	Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration de Loures Barousse	40 000 €	15%	6 000 €	0 €	1,8 €	
<b>TOTAL</b>		<b>1 OPERATION</b>	<b>40 000 €</b>		<b>6 000 €</b>	<b>0 €</b>		

**EAU POTABLE  
CREDITS DU DEPARTEMENT  
PREMIERE PROGRAMMATION 2022**

CANTON	COLLECTIVITE	NATURE DES TRAVAUX	COUT (en HT)	TAUX AIDE DEPARTEMENT	MONTANT AIDE DEPARTEMENT	MONTANT AIDE AGENCE DE L'EAU	TARIF EAU POTABLE AU M <sup>3</sup>	OBSERVATIONS
NESTE-AURE-LOURON	ARDENGOST	Pose de 25 compteurs individuels	2 362 €	50%	1 181 €	0 €	NC	Le projet concerne tous les abonnés. Pour la pose de compteurs, le critère de 1€/m3 pour les aides ne s'applique pas.
VALLEES DES GAVES	ARRENS MARSOUS	DUP source Aulhes phase 2	13 000 €	16%	2 080 €	6 500 €	1,60 €	
NESTE-AURE-LOURON	CADEILHAN TRACHERE	Pose de 35 compteurs individuels	22 000 €	40%	8 800 €	0 €	0 €	Le projet concerne tous les abonnés. Pour la pose de compteurs, le critère de 1€/m3 pour les aides ne s'applique pas.
VALLEE DES GAVES	ESQUIEZE-SERE	Diagnostic eau potable - aide complémentaire pour compteur de sectorisation	6 000 €	18%	1 080 €	0 €	1,21 €	
PAYS DE MORLAAS ET DE MONTANERES	SYNDICAT MIXTE DU NORD-EST DE PAU (SMNEP)	Raccordement Ossun sur le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau (SMNEP)	1 500 000 €	20%	300 000 €	360 000 €	0,43 €	Le SMNEP étant un syndicat de production, le critère de 1€/m3 pour les aides ne peut s'appliquer.
<b>TOTAL</b>		<b>5 OPERATIONS</b>	<b>1 543 362 €</b>		<b>313 141 €</b>	<b>366 500 €</b>		

**Date de la convocation :** 13/04/22

**Etaient présents :** Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAUULT, Monsieur Bernard VERDIER.

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur Laurent LAGES

## 10 - FONDS DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT FONCTIONNEMENT 2022

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que l'Assemblée Départementale, lors du vote du Budget Primitif 2022, a voté l'inscription de 45 000 € de crédits de paiement en fonctionnement sur la ligne du Fonds Départemental de l'Environnement (FDE).

Il est proposé d'apporter une aide financière sur le fonctionnement 2022 des structures suivantes pour un montant global de 44 000 €.

I – Associations d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)

Les 3 opérations figurant au tableau joint sont portées par des associations menant un programme annuel de sensibilisation à l'environnement de portée départementale à destination des scolaires, du grand public et des élus.

Ces associations reconnues sur tout le territoire départemental sont aidées financièrement par le département depuis plusieurs années.

Pour la Maison de la nature et de l'environnement Hautes-Pyrénées Comminges (MNE 65), bénéficiaire privé dont la subvention dépasse les 23 000 €, une convention est proposée.

## II – Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées

Le Conservatoire Botanique National Pyrénées Midi Pyrénées (CNBPMP), dont le département est membre, organise un événement national qui se tiendra en Hautes-Pyrénées du 4 au 6 octobre prochain sur la restauration écologique (REVER).

Entre 120 et 150 personnes sont attendues à Bagnères-de-Bigorre ; parmi elles des chercheurs, praticiens, chargés de missions, collectivités, étudiants.

La thématique proposée s'inscrit dans une démarche de faire coexister activités anthropiques et préservation des milieux, deux atouts essentiels à la promotion du département.

Le programme n'est pas encore établi ; il mixera conférences, visites de terrain locales et présentation d'initiatives et des savoirs faire locaux afin de faire le retour des pratiques et la promotion d'opérations de revégétalisation à partir de semences locales notamment.

Le budget prévisionnel est de 27 061 €. Il s'agit de dépenses de fonctionnement.

Il est proposé d'attribuer une subvention à hauteur de 1000 € pour l'organisation de cet événement.

## III – Association HEGALALDIA

L'association HEGALALDIA, basée à Ustaritz, association reconnue d'intérêt général pour la sauvegarde de la faune sauvage, est référent grands rapaces sur toute la chaîne pyrénéenne française ce qui implique que doivent leur être confiées toutes les espèces soumises à un Plan National d'Action (vautour percnoptère, gypaète barbu, milan royal...) car seules des personnes autorisées peuvent prendre en charge ces animaux.

La subvention apportée par le département à cette association depuis 2020 permet de maintenir une continuité des actions sur les Hautes-Pyrénées. En effet, l'association est amenée à prendre en charge des animaux provenant des Hautes-Pyrénées et représentant une faune d'intérêt patrimonial (percnoptères...).

Il est proposé de participer au fonctionnement 2022 de cette association, à hauteur de 3 000 €, étant précisé que l'aide sera versée sous condition de production d'un bilan financier et d'activités.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré, M. Verdier n'ayant participé ni au débat, ni au vote,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** - d'attribuer aux associations d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) les subventions figurant dans le tableau joint à la présente délibération pour un montant global de 40 000 € ;

**Article 2** - d'approuver la convention de financement de la Maison de la Nature et de l'Environnement Hautes-Pyrénées Comminges (MNE 65) formalisant notamment les modalités de versement de la subvention attribuée ;

**Article 3** - d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du département ;

**Article 4** - d'attribuer au Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées une subvention de 1 000 € pour l'organisation des journées REVER ;

**Article 5** - d'attribuer à l'association HEGALALDIA une subvention de 3 000 € pour la gestion d'un centre de soins de la faune sauvage.

**Article 6** – d'imputer la dépense sur le chapitre 65-738 du budget départemental.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small arrowhead.

Michel PÉLIEU

**FDE 2022**  
**"FONCTIONNEMENT ENVIRONNEMENT"**

Programme	Demandeur	Nature opération	Coût	Subvention sollicitée	Plan de financement proposé			Aide du Département		
					Financeurs	Subvention demandée	Taux	Dépenses subventionnables	Montant	Taux
Education et sensibilisation à l'environnement	Association "Artpiculture"	Programme d'actions de sensibilisation à la préservation de la biodiversité 2022	79 800 €	10 000 €	DREAL Occitanie	3 000 €	3,76 %	71 800 €	<b>6 000 €</b>	8,36 %
				Région Occitanie	28 000 €	35,09 %				
				Département	10 000 €	12,53 %				
			Ville de Tarbes	7 000 €	8,77 %					
			Autofinancement	31 800 €	39,85 %					
				<b>TOTAL</b>	<b>79 800 €</b>	<b>100,00 %</b>				
	Maison de la nature et de l'environnement Hautes-Pyrénées Comminges (MNE 65)	Programme d'actions environnement 2022	150 851 €	28 469 €	Agence de l'Eau	15 682 €	10,40 %	150 851 €	<b>28 000 €</b>	18,56 %
				Région	43 119 €	28,58 %				
				Département	28 469 €	18,87 %				
				Comm. Puydarrieux	2 200 €	1,46 %				
				Etat	10 527 €	6,98 %				
				CC Plateau Lannemezan	1 958 €	1,30 %				
				Autofinancement	48 896 €	32,41 %				
				<b>TOTAL</b>	<b>150 851 €</b>	<b>100,00 %</b>				
	Association "Les petits débrouillards"	Programme d'actions de sensibilisation "Transitions écologiques et sociales" Année 2022	36 119 €	6 000 €	Région Occitanie	5 000 €	13,84 %	25 706 €	<b>6 000 €</b>	23,34 %
				Agence de l'Eau	10 000 €	27,69 %				
				Département	6 000 €	16,61 %				
				CAF et emplois aidés	4 019 €	11,13 %				
				Autofinancement	11 100 €	30,73 %				
				<b>TOTAL</b>	<b>36 119 €</b>	<b>100,00 %</b>				
<b>TOTAL "FONCTIONNEMENT ENVIRONNEMENT" :</b>								<b>40 000 €</b>		

**Date de la convocation :** 13/04/22

**Etaient présents :** Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAUULT, Monsieur Bernard VERDIER.

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur Laurent LAGES

### **11 - RENOUELEMENT DE MARQUAGES AXIAUX OCRE DE SECURITE EN TRAVERSE D'AGGLOMERATION**

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président concluant à l'approbation de conventions avec les communes de Larreule, Siarrouy, Loures-Barousse, Orleix relatives au renouvellement des marquages axiaux ocre de sécurité en traverse d'agglomération,

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – d'approuver le renouvellement des marquages axiaux ocre de sécurité en traverse d'agglomération ci-après, les montants correspondants ainsi que la participation de chaque commune au fonds de concours :

N° RD	Commune	Canton	Nature de l'opération	Montant de l'opération	Participation Commune
7	LARREULE	VAL, ADOUR, RUSTAN, MADIRANAIS	Renouvellement	640 €	320 €
7 et 27	SIARROUY	VIC	Renouvellement	2 400 €	1 200 €
122	LOURES-BAROUSSE	VALLÉE DE LA BAROUSSE	Renouvellement	920 €	460 €
2	ORLEIX	BORDERES-SUR-ECHEZ	Renouvellement	2 000 €	1 000 €

**Article 2** – d'approuver les conventions avec les communes de Larreule, Siarrouy, Loures-Barousse et Orleix ;

**Article 3** - d'autoriser le Président à signer ces documents au nom et pour le compte du département.

Le département est Maître d'Ouvrage de ces travaux, qui sont réalisés en régie par le Parc Routier.

Ces opérations sont financées à parité par le département et la commune concernée. Par conséquent, la commune verse au département un fonds de concours correspondant à sa part de travaux. Les recettes sont versées sur l'enveloppe budgétaire 33021 (remboursement de frais par des tiers).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small vertical tick.

Michel PÉLIEU

**Date de la convocation :** 13/04/22

**Etaient présents :** Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAUULT, Monsieur Bernard VERDIER.

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur Laurent LAGES

## 12 - BATIMENT RUE ANDRE FOURCADE MISES A DISPOSITION DE LOCAUX

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui propose que le département des Hautes-Pyrénées mette à disposition des locaux situés au 9 rue André Fourcade à Tarbes aux organismes suivants :

- le Comité Départemental Olympique et Sportif,
- le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre,
- le Comité Départemental de Handball 65.

Ces occupations, consenties à titre gratuit, mentionnent les subventions indirectes que représentent ces mises à disposition. Ces dernières étant liées aux travaux des futures Archives Départementales, il a été convenu de prolonger la date d'occupation de ces locaux jusqu'au 9 septembre 2022, le démarrage des travaux ayant été décalé.

Aussi, il convient de renouveler les contrats proposés de ces organismes de façon expresse.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** - d'approuver la mise à disposition, à titre gratuit, des locaux situés 9 rue André Fourcade à Tarbes aux organismes suivants, jusqu'au 9 septembre 2022 :

- Comité Départemental Olympique et Sportif,
- Comité Départemental de la Randonnée Pédestre
- Comité Départemental de Handball 65,

**Article 2** – d’approuver les conventions de mise à disposition des locaux à intervenir ;

**Article 3** - d’autoriser le Président à signer ces documents au nom et pour le compte du département.

La présente délibération peut faire l’objet d’un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a vertical line.

Michel PÉLIEU

**Date de la convocation :** 13/04/22

**Etaient présents :** Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAUULT, Monsieur Bernard VERDIER.

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur Laurent LAGES

### **13 - FONDS COMMUN DES SERVICES D'HÉBERGEMENT 2022 (FCSH) : COLLÈGE BEAULIEU**

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le décret 2000.992 du 6 octobre 2000 relatif à la gestion du Fonds commun des services d'hébergement,

Vu la demande de financement du collège Beaulieu à Saint-Laurent-de-Neste pour divers matériels de cuisines, au titre de ce fonds,

Vu le rapport de M. le Président,

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

**Article unique** - d'attribuer, au titre du Fonds commun des services d'hébergement, au collège Beaulieu à Saint-Laurent-de-Neste les montants suivants :

- 1 011,60 € pour la réparation du compresseur de la préparation froide du service restauration,
- 1 065,00 € pour le changement de la porte de la chambre froide viande du service restauration.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a vertical tick.

Michel PÉLIEU

**Date de la convocation :** 13/04/22

**Etaient présents :** Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAUULT, Monsieur Bernard VERDIER.

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur Laurent LAGES

**14 - COLLEGES PUBLICS  
PARTICIPATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES  
AUX TRAVAUX OU ACQUISITION DE MATERIEL  
DANS LE CADRE DES REPAS AUX ECOLES**

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président concluant à délibérer sur le principe de solliciter le financement des collectivités en matière de restauration scolaire.

En effet, dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées par la loi du 12 mars 1982 en matière d'enseignement, le département assure la construction, l'entretien et le fonctionnement des collèges. En complément, il exerce la compétence restauration scolaire dans les collèges depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Si la capacité du service de restauration le permet, le département autorise les collèges à fournir des repas à des collectivités (communes ou communautés de communes) pour leurs écoles dans le cadre de conventions selon les modalités d'exercice qu'il a préalablement définies et sous réserve de l'accord du conseil d'administration du collège. Cela fait l'objet d'une convention tripartite entre le collège, la collectivité et le département, en application de la délibération du département du 21/06/13 qui définit les modalités et les conventions types de fourniture de repas, qui peuvent être consommés sur place ou emportés.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

**APPROUVE :**

Si la capacité du service de restauration ne permet pas, en l'état, de répondre à la sollicitation de production de repas supplémentaires, entraînant des travaux d'aménagement/ d'extension de locaux, ou encore l'acquisition de matériel supplémentaire ou redimensionné, le département sollicitera une participation financière des collectivités concernées sur le principe suivant :

Concernant les travaux :

- soit les travaux répondent exclusivement à la production, l'expédition ou le service des repas aux écoles : participation de la collectivité à hauteur de la totalité des travaux (HT),
- soit les travaux que le département décide d'engager en restauration sont partiellement liés à la production ou le service des repas aux écoles : participation proratisée avec une clé de répartition en fonction des effectifs demi-pensionnaires collégiens/écoliers.

Les travaux peuvent concerner des rénovations, des extensions, des réaménagements sur l'ensemble de l'espace restauration, composé des cuisines, des espaces de stockage, d'expédition des repas et des salles de restauration. La participation financière des communes ou communautés de communes ne sera appelée que dans le cadre d'opérations significatives d'investissement.

Concernant le matériel :

Le département procède à l'acquisition de « gros » matériels de cuisine : fours, sauteuses, hottes, chambres froides, armoires de maintien en température. Les repas aux écoles ont parfois un impact sur le dimensionnement de ces équipements et/ou nécessitent des acquisitions de matériels spécifiques :

- soit le département avait prévu le renouvellement d'un matériel et la volumétrie des repas aux écoles nécessite un matériel plus important: participation de la collectivité à hauteur du financement du surcoût (HT),
- soit l'achat de matériel est exclusivement lié à la production des repas aux écoles : participation de la collectivité à hauteur de 100% du coût HT.

Cette participation sera formalisée avec les collectivités concernées par une convention qui sera proposée à la Commission Permanente, dont les modalités générales sont précisées dans la convention type annexée.

En amont, les collectivités seront sollicitées pour accord avec la présentation du programme des travaux envisagés et du plan de financement correspondant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small hook.

Michel PÉLIEU

**Date de la convocation :** 13/04/22

**Etaient présents :** Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAUULT, Monsieur Bernard VERDIER.

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur Laurent LAGES

### **15 - AIDE AU SPORT : MODIFICATION DU REGLEMENT DES AIDES HAUT-NIVEAU EQUIPE-CENTRE DE FORMATION**

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président concluant à approuver le règlement modifié des aides Haut-Niveau Equipe – Centre de formation et de fixer le montant de l'aide forfaitaire annuelle des centres de formation,

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** - d'ajourner le dossier ;

**Article 2** - d'engager une réflexion sur la création d'un centre de formation départemental ;

**Article 3** - de créer un groupe de travail composé de : M. Armary, M. Datas-Tapie, les élus de la 4<sup>ème</sup> commission, les élus des cantons concernés, les dirigeants des clubs du territoire départemental, pour organiser le projet qui sera soumis à l'examen d'une réunion ultérieure de la Commission Permanente.

Un préalable technique à ce groupe de travail sera posé par M. Armary, M. Datas-Tapie et les services compétents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small arrowhead.

Michel PÉLIEU

**Date de la convocation :** 13/04/22

**Etaient présents :** Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAUULT, Monsieur Bernard VERDIER.

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur Laurent LAGES

## 16 - DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que le développement de la lecture publique est une des compétences du département.

Au travers des missions de la Médiathèque départementale, il apporte son soutien à plus de 70 bibliothèques ou médiathèques, intercommunales, municipales ou encore associatives. Partenaires de la Médiathèque départementale, ces structures de proximité, qui facilitent l'accès à la culture pour tous les publics et jouent un rôle important dans la vie sociale et culturelle des territoires, constituent un réseau dit « réseau départemental de lecture publique ».

L'accompagnement du département à ce réseau et à ses usagers se manifeste par la mise à disposition de collections, d'un outil de gestion informatisée commun avec un catalogue en ligne, d'un portail et de ressources numériques, mais aussi par une offre de formation pour les personnels, salariés ou bénévoles, une aide aux projets, un soutien à l'action culturelle...

Il est proposé d'approuver dans ce cadre le partenariat du département avec les collectivités suivantes : la communauté de communes Adour-Madiran (réseau des bibliothèques de Vic-en-Bigorre, Maubourguet, Rabastens, Andrest, Montaner) ainsi que les communes suivantes : Campistrous, Cauterets, Mauvezin, Ossun, Pouyastruc, Sailhan, Saint-Lary-Soulan, Saint-Laurent-de-Neste, Séron, Trie-sur-Baïse, Villelongue.

Ces partenariats se matérialisent par 5 conventions types proposées :

- Conventions bibliothèques municipales informatisées,
- Conventions bibliothèques municipales non informatisées,
- Conventions bibliothèques associatives informatisées,
- Conventions bibliothèques associatives non informatisées,
- Conventions bibliothèques communautés de communes.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

#### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** - d'approuver les conventions types exposées ci-dessus ;

**Article 2** – d'autoriser le Président à signer les conventions correspondantes (sans incidence financière pour le département) précisant les modalités de collaboration de chacun dans le respect des grands principes en matière de lecture publique et les obligations et engagements liés à l'application du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) ;

**Article 3** – d'autoriser le Président à signer les futures conventions avec d'autres collectivités sur la base de ces modèles (sous réserve que lesdites conventions soient sans incidence financière pour le Département).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a vertical tick.

Michel PÉLIEU

**Date de la convocation :** 13/04/22

**Etaient présents :** Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAUULT, Monsieur Bernard VERDIER.

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur Laurent LAGES

## 17 - CONVENTION DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DES HAUTES-PYRENEES

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président,

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** - d'autoriser le Président à signer la convention qui a pour objet de formaliser l'intention commune du département et du groupe La Poste d'échanger sur les enjeux des territoires du département des Hautes-Pyrénées et l'accompagnement des politiques publiques ;

**Article 2** - la mise en œuvre de ces travaux d'étude et/ou d'expérimentation sera matérialisée le cas échéant dans des conventions dédiées lesquelles préciseront les modalités spécifiques de collaboration ;

**Article 3** - la convention est conclue à titre gracieux et ne prévoit aucune contrepartie financière au profit de l'une ou l'autre des Parties ;

**Article 4** - l'ensemble des échanges se dérouleront dans le respect des règles de la commande publique.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small vertical tick.

Michel PÉLIEU

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT  
DES HAUTES-PYRENEES

DELIBERATION  
DE LA COMMISSION PERMANENTE

-----  
REUNION DU 22 AVRIL 2022

**Date de la convocation :** 13/04/22

**Etaient présents :** Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Laurence ANCIEN, Monsieur Louis ARMARY, Monsieur Marc BEGORRE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Yannick BOUBEE, Monsieur Jean BURON, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Madame Andrée DOUBRERE, Madame Isabelle LAFOURCADE, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Monsieur Frédéric LAVAL, Monsieur Thierry LAVIT, Madame Pascale PERALDI, Madame Marie PLANE, Monsieur Bernard POUBLAN, Madame Geneviève QUERTAIMONT, Monsieur Frédéric RE, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Madame Véronique THIRAUULT, Monsieur Bernard VERDIER.

**Absent(s) excusé(s) :** Monsieur Laurent LAGES

### 18 - MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AUPRES DE L'ASSOCIATION HAUTES PYRENEES EVASION

Vu la délibération du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le rapport de M. le Président,

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** - de mettre à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022, un agent adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, à disposition de l'Association Hautes-Pyrénées Evasion, à 100% du temps de travail réglementaire, afin d'y exercer les fonctions d'assistante de gestion administrative pour une durée de trois ans ;

**Article 2** - Cette mise à disposition sera renouvelable, sous réserve de l'accord de l'agent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans les deux mois suivant sa publication.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke ending in a small vertical tick.

Michel PÉLIEU